



Les Moulins d'Antoine
6 Rue du Stade, 15300 Murat

Tél.: +33 (0)4 71 20 31 20
Fax: +33 (0)4 71 20 31 00

www.moulins-antoine.fr

Fournil D ASSIER
MR BOUZOU JORIS
176 ROUTE DE CARDAILLAC
46100 CAMBURAT

Facturé à	Date facture	Numéro facture	Folio
416308	26/07/2023	2 307 000 539	1

FACTURE

Technico-commercial: BARDET Christophe

Produit	Désignation	Nbre Unité	Poids Unité	Quantité Facturée	Prix HT Brut	Prix HT Net	Montant HT	T v a
	Bl n° 2 300 005 567 du 26/07/2023 Commande N° 169 064 du 24/07/2023 Preneur d'ordre OL: Charlotte FRANCOIS Véhicule: EW923LV Chauffeur: APPESSAL CYRILLE Livré chez FOURNIL D ASSIER							
50400SAC25	VOLCANE SAC 25	10	25 Kg	0,2500 T	732,00	732,00	183,00	2
59987	SAC BAG MOULIN ANTOINE (250)	1		1,0000 U		SACS GRATUITS		1
56034	BAKERMIXES THORIK (15 kg)	1	15 Kg	0,0150 T	2 207,00	2 207,00	33,11	2
56037	BAKER GRAINES ET FLOCONS (5 kg)	1	5 Kg	0,0050 T	4 593,00	4 593,00	22,97	2
56091	MEULE DE TERRE PETIT EPEAUTRE T80 BI <i>Produit issu de l'agriculture biologique certifié par Ecocert France SAS FR-BIO-01</i>	1	25 Kg	0,0250 T	3 990,00	3 990,00	99,75	2
52465	F. BLE GRUAU PREMIUM T45 SAC 25KG	15	25 Kg	0,3750 T	1 052,00	1 052,00	394,50	2
	Totaux	29		0,6700 T				
	ESCOMPTE 2%						-14,67	

à joindre à votre règlement Les Moulins d'Antoine FACTURE 2 307 000 539 Client: 416308 Facturé le 26/07/2023 Net à payer 758,19 € Mode de règlement: (C) LCR 2 ESC Echéance: 05/08/2023 Paiement par virement : IBAN : FR76 1680 6048 2171 0054 0408 038 BIC : AGRIFRPP868	Montant net HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	
	718,66	2 5,50	39,53	758,19	
					FACTURE
					Net à payer
	718,66		39,53	758,19	758,19 €
Mode de règlement : (C) LCR 2 ESC Mode de calcul échéance: 10 JOURS Rib: 10057 19323 00020221003 49 Echéance(s) 05/08/2023 758,19 €					

Les Moulins d'Antoine, S.A.S. au Capital de 1 500 000 euros - R.C. Aurillac B 536780059 - APE 1061A - n° tva : FR 24 536780059. L'acceptation de nos offres et toute commande implique ipso facto l'adhésion pure et simple, et sans réserve de l'acheteur aux conditions générales de vente ci-dessous énoncées. La société Les Moulins d'Antoine se réserve la propriété des marchandises livrées, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les pertes, vol ou destruction des marchandises désignées. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même vendues franco. En cas de retard de paiement nous pourrions suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement dues même si elles ont donné lieu à des traites. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement vous sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement selon les dispositions légales. De plus à titre de cause pénale et conformément à l'article L.441-3 et 6 du Code du Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Les taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de trois fois le taux d'intérêt légal et calculé sur le montant HT figurant sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Il ne sera accordé aucun escompte pour paiement anticipé.

